RÈGLEMENTS COMPLEXE ÉQUESTRE DE BÉCANCOUR

\*extrait des règlements du site

1. Aucun accès aux manèges (intérieur et extérieur) avant 8h00 le vendredi matin précédant les compétitions.
2. Aucun cheval attaché à la remorque ni placé dans un enclos personnel n’est accepté.
3. Il est **interdit de jeter autre chose que du fumier dans les bacs à fumier** sous peine de pénalité.
4. Tous les chiens **sans exception** doivent être tenus en laisse en tout temps et vous devez ramasser leurs excréments.

Il est important de lire et de bien respecter ces règles importantes. S’il advenait que l’Association reçoive une facture de pénalité pour quelconque manquement au règlement; les frais seront réclamés à la (ou les) personne(s) en effraction.

Merci de votre habituelle collaboration et Bonne saison 2019 !

Votre comité APEM